

2D-DOC



Date de facture 27/12/2024
N° de facture 11829659481224

Remise à Zéro 26/01/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.50555499
N° de ligne 06 67 75 40 78

M HARTGRING CASPAR
80 IMPASSE DU MOULIN DE L AYMERIE
12700 SONNAC

Bonjour, voici votre facture du 27 décembre 2024

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 8 janvier 2025		15,99
Vos services fournis par votre opérateur	13,32	15,99
Vos abonnements, forfaits et options	13,32	15,99
Vos communications (du 27/11 au 26/12)	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	13,32	15,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		2,67
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		13,32

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT11508LCD172



Utilisateur de la ligne CASPAR HARTGRING		Numéro de la ligne 06 67 75 40 78	Annexe de la facture 11829659481224		
			%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur				13,32	15,99
Vos abonnements, forfaits et options					15,99
Pour le mois à venir (du 27/12 au 26/01)					
· B&YOU 300Go 5G Client			20,00	24,99	29,99
· Remise Forfait			20,00	-11,67	-14,00
Vos communications (du 27/11 au 26/12)					0,00
décomptées de vos forfaits					
· 00:01:15 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 00:00:29 dans le cadre de vos Appels illimités depuis/vers l'Europe et les DOM					
· 506 Mo 597 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits					
· 00:05:58 de Appels reçus en Zone Europe du 26/09 au 26/12			20,00	0,00	0,00
Total pour cette ligne					15,99

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 27 décembre 2024

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Appels illimités depuis/vers l'Europe et les DOM 0,00

Heure indiquée = heure France métropolitaine

Date	Heure	Numéro Appelé	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité Pays Appelé	Coût € TTC*
23/12	14:22:26	3162140	00:00:29	00:00:29	Pays-Bas Pays-Bas	0,000

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
26/11	7 Mo 715	France	0,000
27/11	4 Mo 945	France	0,000
28/11	28 Mo 214	France	0,000
29/11	74 Ko 473	France	0,000
30/11	544 Ko 238	France	0,000
01/12	226 Mo 521	France	0,000
04/12	1 Mo 236	France	0,000
05/12	2 Mo 813	France	0,000
06/12	17 Mo 756	France	0,000
18/12	30 Mo 171	France	0,000
19/12	3 Mo 516	France	0,000
20/12	134 Mo 791	France	0,000
20/12	15 Mo 066	Belgique	0,000
20/12	9 Mo 540	Pays-Bas	0,000
21/12	21 Mo 981	Pays-Bas	0,000
22/12	162 Ko 226	Pays-Bas	0,000
23/12	1 Mo 389	Pays-Bas	0,000
24/12	93 Ko 302	Pays-Bas	0,000
25/12	90 Ko 777	Pays-Bas	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Appels reçus en Zone Europe 0,00

Heure indiquée = heure France métropolitaine

Date	Heure	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité	Coût € TTC*
22/12	11:34:47	00:03:00	00:03:00	Pays-Bas	0,000
24/12	15:29:47	00:00:12	00:00:12	Pays-Bas	0,000
24/12	17:46:02	00:02:28	00:02:28	Pays-Bas	0,000
26/12	17:42:37	00:00:18	00:00:18	Pays-Bas	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00



Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.